Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1206

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CLAUSE SOCIALE

Migros et les ananas

(*jg*) Les milieux de l'aide au tiers monde défendent depuis longtemps la notion de *clause sociale* dans le commerce international. Il s'agit de favoriser les pays ou les entreprises qui respectent un certain nombre de conventions adoptées par l'OIT. Ces normes portent sur la liberté syndicale, l'âge minimum d'accès à l'emploi, l'absence de travail forcé et de discrimination.

Une clause sociale de ce type a été acceptée en 1983 par la firme Del Monte qui produit aux Philippines des ananas pour la Migros[1]. Il fallut attendre 1987 pour que des délégués du géant orange et d'œuvres d'entraide se rendent aux Philippines afin d'examiner le respect de cette clause et conclure qu'en effet, elle était assez bien appliquée. Six ans s'écoulèrent et un responsable de *Pain pour le prochain* profita d'un voyage aux Philippines en 1993 pour faire le point de la situation et constater que de nombreux problèmes avaient surgi, en particulier un accroissement de la précarité des travailleurs temporaires.

Les deux entreprises concernées, Migros et Del Monte, ont accepté le principe d'un organe de contrôle indépendant, composé de six personnalités philippines, qui auront pour tâche de veiller à l'application de l'accord et d'en évaluer les effets. Cette commission a été officiellement créée en automne 1994.

Un organe de contrôle indépendant

Les organisations d'entraide sont assez lucides pour se rendre compte des limites d'un tel accord. Si l'application de la clause sociale renchérit le coût des ananas de Del Monte, la Migros s'approvisionnera peut-être ailleurs. La Coop achète à la Thaïlande et au Vietnam des ananas qui sont vendus 30% moins chers! Le marché est mondial et il est logique de s'approvisionner là où le rapport qualité/prix est le plus satisfaisant.

C'est peut-être par ce biais qu'une clause sociale, même appliquée très approximativement, ne nous faisons pas d'illusions, peut trouver son sens pour le producteur. Il est facile de faire de la production de masse à bas prix. Mais si l'on a des exigences de qualité, il faut s'appuyer sur les ouvriers agricoles, les former, les intéresser et donc maintenir une certaine stabilité dans la main-d'œuvre. C'est dans l'intérêt de Del Monte comme dans celui du consommateur.

En tout cas, si nous en jugeons par la très relative qualité des ananas achetés dans les magasins de nos deux grandes coopératives, il y a encore du chemin à faire... L'incitation économique par la recherche de la qualité complète sans aucun doute avec efficacité une clause sociale qui relève certainement plus de l'impératif moral que de la réalité concrète. ■

RÉFÉRENCES

[1] Un résumé de l'histoire des relations entre Del Monte et la Migros a été publié dans le dernier numéro de *Vers un développement solidaire*, l'organe de la Déclaration de Berne. Nous en extrayons les informations publiées ici.

EXPO NATIONALE 2001

Pour de vrais défis

Le groupe socialiste jurassien a déposé une motion relative à un projet de réduction du temps de travail dans le cadre de la participation du canton à l'Exposition nationale de 2001: imaginer l'organisation et le fonctionnement d'une société où le temps de travail serait fortement réduit. Un thème qui s'inscrit dans un courant d'idées novateur.[1]

Le Canton du Jura participe au projet d'Exposition nationale retenu par le Conseil fédéral. Toutefois, et selon les déclarations faites à la presse par le délégué aux relations publiques, le projet n'a pas encore trouvé de port d'attache avec le Canton du Jura. A cause de cela, et compte tenu du fait:

a) que la maîtrise du temps social sera un enjeu (politico-économique, social, culturel) majeur de ces prochaines décennies;

b) que ce même temps social est actuellement détruit à la vitesse grand V, comme le montrent par exemple l'accroissement du travail de nuit et du week-end, le développement des horaires dits libres ou l'éclatement du temps familial;

c) que la réduction de la durée du travail fait partie des mesures susceptibles de combattre le chômage, et que l'augmentation de la productivité détruira encore des millions d'emplois dans le monde;

d) que l'Exposition de 2001, si l'on veut éviter la répétition du «flop» de 1989, doit mettre l'accent sur le ludique, l'imaginaire, l'utopie et le rêve, sans lesquels la mobilisation populaire fera défaut;

e) que l'exposition aura pour thème général: «Le Temps ou la Suisse en mouvement»,

le gouvernement jurassien est chargé de mettre en œuvre, dans le cadre de l'Exposition nationale de 2001, un projet (sous la forme d'une exposition, d'un pavillon, d'un circuit, etc.) qui consisterait à imaginer l'organisation et le fonctionnement d'une société où le temps de travail serait réduit de moitié, c'est-à-dire où la durée du travail serait d'environ 20 heures par semaine. A cet effet, le gouvernement collaborera avec des spécialistes (syndicalistes, économistes, psychologues, artistes, etc.) de ces questions. ■

Jean-Claude Rennwald

[1]Voir édito *DP* 1204

EN BREF

Chaque école avec sa propre gestion; c'est ce que les autorités lucernoises voudraient obtenir jusqu'à la fin de ce siècle. Les enseignants de chaque bâtiment scolaire devraient constituer une équipe gérant en commun les idées pédagogiques de chacun et fixant des priorités. Cette voie n'est nouvelle qu'en Suisse. Elle existe déjà aux Pays-Bas. ■